



**CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE
DU
26 juin 2014**

OBJET : Valorisation de l'engagement étudiant dans le cadre des UEC (Unités d'Enseignement Complémentaires)

DOSSIER SUIVI PAR :

(Nom – Prénom) : Damien SURGET / Marie-France BEDOUX

(Service ou composante) : Vice-Présidents Vie Étudiante

EXPOSE DES MOTIFS :

Le temps des études ne se résume pas pour les étudiants à la seule acquisition de connaissances générales et de compétences professionnelles mais il représente aussi un moment privilégié d'épanouissement personnel et de construction de soi, notamment par l'**engagement**, qu'il soit associatif ou électif. Celui-ci implique une **prise de responsabilités** de la part de l'étudiant. Les différentes formes d'engagement sont pour l'étudiant l'occasion d'exprimer des talents et surtout d'acquérir des **compétences** qui enrichissent son parcours universitaire et qui concourent à sa **réussite professionnelle et sociale future**.

Plusieurs textes, notamment la circulaire n° 2011-1021 et la charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la **valorisation de l'engagement étudiant**, signée le 26 mai 2011, incitent les universités à reconnaître les compétences que les étudiants acquièrent dans leur engagement. La charte précise d'ailleurs que l'apprentissage de la vie citoyenne est une « mission importante de l'Université ».

Par ailleurs, le développement de l'engagement étudiant participe de l'ouverture des universités vers la société civile et vers les territoires. À ce titre, il s'inscrit donc dans la **Responsabilité Sociétale des Universités (RSU)**, c'est-à-dire l'intégration par les universités de toutes les préoccupations culturelles, sociales, économiques et environnementales dans leurs activités et leurs relations avec le monde du travail, les collectivités territoriales et les autres composantes de la société, ce qui permet d'allier la formation de citoyens responsables au développement des territoires par les universités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION :

Pour l'année universitaire 2014-2015, il est proposé, dans le cadre du chapeau « engagement sociétal » la mise en place des UEC (Unités d'Enseignement Complémentaires) suivantes :

- Valorisation d'un mandat électif (S4/S6)
- Accompagnement à la scolarité : « Un bon coup de pouce » (PEV), Cordées de la Réussite,

Centre Social de Lanester (S2/S4/S6)

- Échanges interculturels : Centre Social de Lanester (S4/S6)
- Engagement associatif (1) : aspects théoriques (S1/S3/S5)
- Engagement associatif (2) : mise en œuvre d'un projet (S2/S4/S6)
- Accompagnement du handicap (S2/S4/S6)

Ces unités seront proposées dans toutes les UFR, selon les semestres dans lesquels les UEC sont inscrites dans les formations.

Les critères, les objectifs, le contenu et les modalités d'évaluation de ces UEC sont présentés dans des fiches révisées annuellement.

AVIS DES CONSEILS (CEVU, CS, CTP...)